

Séance Ordinaire du 12 avril 2022

Date de la

Convocation :

8 avril 2022

Date d'Affichage :

13 avril 2022

Objet : Délibération n° 2022-038

Budget « CEMBREU » : reversement de l'excédent au budget principal

**L'an deux mille vingt-deux, le douze avril à vingt heures trente,
le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à
la Mairie sous la présidence de M. FINE Sébastien, Maire.**

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 13 – Nombre de pouvoirs : 1

Étaient présents : MM. ARNAUD Cyril, ARNAUD Patricia, AUGIER Laetitia, CORDIER Georges, FAURE BRAC Christian, FINE Sébastien, GUIGUES Véronique, LAURENT Sylvain, MASSON Jean-Pierre, MOYA Nadine, PONS Nicolas, ROMAN Leslie, ROUX Catherine.

Était représentée : Mme GRANET Céline par M. MASSON Jean-Pierre.

Absent excusé : M. COULOM Nicolas

Mme ARNAUD Patricia a été élue secrétaire de séance.

VU le compte administratif du budget CEMBREU 2021 montrant un résultat d'exploitation excédentaire de 17 011.94 €. ainsi qu'un excédent d'investissement de 26 679.80 €.,

VU les articles R 2221-48 et 90 du CGCT précisant les modalités de reversement de l'excédent des budgets annexes au budget principal,

CONSIDERANT que les excédents constatés sur le budget CEMBREU ne sont pas nécessaires au financement des dépenses d'investissement ou d'exploitation pour les prochaines années,

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** qu'une partie de l'excédent constaté au budget CEMBREU, soit la somme de 20 000 €, sera reversée au budget principal de la commune.
- **AUTORISE** M. le Maire à prendre toutes dispositions dans ce sens.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE